



Section de l'HERAULT
Port :06-11-60-25-67

Déclaration liminaire FO finances 34 CHSCT 34 du 25 octobre 2012

Aujourd'hui nous siégeons à un CHSCT après l'annonce de diverses mesures inacceptables, notamment en matière d'emploi, impactant inévitablement la sécurité et les conditions de travail des agents des Finances.

Avec plus de 20 000 suppressions en dix ans, nos Ministères ont toujours fait partie de ceux qui ont été les plus ponctionnés alors que dans le même temps, les agents ont du subir une accumulation de réformes, de restructurations sur lesquelles aucune évaluation, ni bilan contradictoire n'ont jamais été faits.

Pour **FO Finances**, un État qui sacrifie les emplois publics dans les domaines de la fiscalité, du recouvrement de l'impôt, de la protection de l'économie, du consommateur, de l'aide aux entreprises et à l'industrie, est un État qui s'affaiblit et qui ne se donne pas les moyens d'une politique de croissance.

C'est la raison pour laquelle **FO Finances** refuse toute politique qui considère les missions régaliennes fiscales, économiques, et industrielles comme « non prioritaires »

A l'heure où la disparition des services publics, en particulier dans les zones rurales et périurbaines, a été très fermement condamnée par les citoyens, il ne saurait être question pour **FO Finances** d'accepter sous une forme ou une autre de nouvelles suppressions d'emplois. D'autant que pour les directions, l'insupportable, en la matière, a été atteint depuis bien longtemps. Ces suppressions cumulées à une baisse des crédits de fonctionnement et d'intervention de 7% sont, pour **FO Finances** inacceptables.

Les restructurations permanentes, conjuguées aux suppressions d'emplois et la course effrénée à la performance avec des objectifs matériellement et humainement impossibles à atteindre ont eu pour conséquence une détérioration des conditions de travail.

Ce constat est et a été, largement mis en évidence dans les rapports des Médecins de Prévention, des ISST, des Ergonomes et à chaque nouvelle enquête de l'Observatoire Interne. Dans cette dernière, les indicateurs sur le stress au travail ne cessent de progresser et la cellule de lutte contre les discriminations est régulièrement interpellée sur des cas de détresse.

Sans parler des cas les plus désespérés, jamais le nombre d'arrêts maladie pour cause de dépression n'a été aussi élevé et nombre d'agents arrive sur leur lieu de travail avec la « peur au ventre ».

Se préoccuper des conditions de vie au travail, c'est primordial, La délégation FO reconnaît des avancées dans la prise en compte en la matière : mise en place et actualisation du DUERP, même tardive, l'existence d'Assistants de Prévention à temps plein (ex ACMO), mise en place de PAP, autant d'outils qui existent certes.

Mais, faute d'amélioration de la situation des effectifs, et de moyens nécessaires, tous les dispositifs mis en place par nos Directions Générales resteront autant de coups d'épées dans l'eau.

Au cours des dernières semaines nous avons pu mesurer l'étendue du désarroi des agents face à ce manque d'effectif ou toute absence imprévue est vécue comme une catastrophe.

La pression sur les agents est telle qu'elle en devient palpable. Les altercations entre agents de tous grades se multiplient avec pour cause principale le travail à accomplir quantitativement ou qualitativement.

A cela s'ajoute des problèmes de sécurité.

En effet dans un contexte d'insécurité grandissante, les agents font de plus en plus l'objet d'agression voire de menaces. C'est pourquoi **FO Finances 34** réitère sa position donnée dans les différents CT sur la problématique du port des badges avec mention des noms / prénoms / parfois grades des collègues. De plus en plus d'agents qui accueillent du public craignent de se faire agresser à l'intérieur pendant les fortes affluences mais aussi à l'extérieur. Beaucoup se mettent sur liste rouge. .

Si une traçabilité est exigée, alors nous demandons des badges avec des pseudo ou numéros couplés à des tables de correspondances. Nous n'accepterons pas de l'administration la qualification de faute professionnelle en cas de refus de présenter sa véritable identité au nom de telle ou telle charte.

Sur un site DGFIP, plusieurs agressions verbales mais aussi physiques ont eu lieu.

Il a fallu attendre la visite du Directeur Général de la DGFIP pour obtenir des crédits pour des travaux sécuritaires demandés depuis plus d'une année et qui semblaient inaccessibles financièrement.

Ceci est inacceptable d'autant que nous vous rappelons que l'employeur a l'obligation réglementaire de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous son autorité.

Enfin en matière d'hygiène et de sécurité des agents reste le problème récurrent de la présence d'amiante dans des locaux administratifs.

La délégation **FO Finances 34** veut alerter le CHSCT sur une opération prévue par la Région sur un bâtiment mitoyen longeant des appartements de douaniers à Sète abritant 34 familles qui lui semble totalement inadéquate. En effet il semblerait qu'un nettoyage au "Karcher" soit la solution trouvée pour nettoyer des toits d'amiantes longs de 80 à 100 mètres de long sans plus respecter les précautions préconisées par les différentes circulaires sur ce sujet.

La délégation FO Finances 34 demandent que les directions locales 'insufflent une nouvelle dynamique à la démarche du recensement des risques par :

- une implication exemplaire de la direction (notamment : participation assidue et suivie aux groupes de travail),
- un suivi clair et précis des actions menées dans le cadre du plan de prévention ;
- une compression du calendrier de mise à jour du DUERP afin de pouvoir déclencher au plus tôt dans l'année le plan de prévention (de telle sorte que les agents auront peut-être une chance de constater une action concrète sur leur lieu de travail avant le recensement suivant) ;
- un rappel aux chefs de service de l'obligation de mise à jour du DUERP en concertation avec leurs équipes car force est de constater que certains responsables ne s'impliquent pas dans la démarche, c'est le moins qu'on puisse dire!
- une formation des chefs de service sur les différents risques à recenser dans le DUERP, afin de leur permettre de remplir le document de façon efficace, et que celui-ci soit exploitable par l'Agent de Prévention et le Groupe de Travail (GT).

Les délégués FO Finances 34 espèrent que l'informatisation du DUERP, qui devrait intervenir en 2013 avec un logiciel dédié, sera un gage supplémentaire d'efficacité.

Nous souhaiterions également la mise en place rapide de la **dématérialisation** des registres Santé Sécurité au Travail tant à la DGFIP qu'à la DGDDI avec maintien de la version papier du registre.

Ces réflexions ne sont pas exhaustives et nous aurons l'occasion de nous exprimer sur d'autres points au cours de nos échanges.

Toutefois nous pensons qu'il est grand temps de sortir de l'impasse que constitue une politique facile de communication et d'affichage,

La délégation **FO Finance 34** tire le signal d'alarme sur l'utilisation du budget du CHS-CT. En effet, la tentation est de plus en plus grande d'y puiser ce qui fait défaut aux budgets des Directions, réduits comme peau de chagrin d'année en année.

Ce qui ne l'empêche pas de revendiquer donc :

- un DUERP informatisé, tenu à jour et suivi d'effets,
- une médecine de prévention départementale renforcée,
- des prestations de ménage et de nettoyage satisfaisantes,
- un budget en phase avec les besoins du réseau,
- l'arrêt des suppressions d'emplois,

Et parce que cela contribuera aussi à leur bien être :

- la reconnaissance des personnels par l'augmentation des salaires et un plan de qualification ambitieux,
- la reconnaissance de nos conditions de travail par l'abrogation du jour de carence.